RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

DNCA EVOLUTIF

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de réference composite Eurostoxx 50 NR (40%), MSCI AC World (10%) FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years (35%) et €STR (15%) calculé dividendes et coupons réinvestis, en préservant le capital en périodes défavorables grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs, notamment en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsables

Stratégie d'investissement

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le fonds sera investi indifféremment en actions (dont des bons et/ou droits de souscription), obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Au sein de cet univers d'investissement, la sélection de titres suit une approche opportuniste. L'équipe de gestion focalise ainsi sa recherche sur les valeurs présentant un potentiel de revalorisation tout en ayant des fondamentaux solides (cash flow, trésorerie, management de qualité, etc.). Le fonds répond aux critères d'une gestion responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise: (i) responsabilités actionnariale (ex.: risques comptables, qualité du management), (ii) sociale (ex.: conditions de travail, politique de formation), (iii) sociétale (ex.: optimisation fiscale) et (iv) environnementale (ex.: gestion environnementale, biodiversité) et de la transition durable. Il existe une limite quant au processus de notation consistant en la fiabilité des données publiées qui repose sur la crédibilité et l'audit des reportings extra-financiers des entreprises. Basée sur un modèle d'analyse propriétaire, la société de gestion implémente une approche "best in universe" visant à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leurs univers d'investissement indépendamment de leur secteur d'activité, aboutissant à une réduction de l'univers de départ d'au moins 20%. L'analyse extra-financière est menée sur 90% au moins des émetteurs en portefeuille. Le processus d'investissement se décompose en trois étapes : (i) la sélection de l'univers par une double approche financière et extrafinancière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise, (ii) l'allocation aux classes d'actifs en fonction de l'analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion et (iii) la sélection de titres après une analyse fondamentale des émetteurs. Le fonds bénéficie du label ISR.

L'univers d'investissement est le suivant :

- de 30 à 100 % en actions de toute capitalisation des pays de l'OCDE, dont des actions de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros dans la limite de 10% de l'actif net;
- dans la limite de 20% de l'actif net, le fonds s'autorise à investir dans des actions de pays émergents;
- de 0 à 70 % en instruments de taux : les obligations, titres de créances négociables et produits monétaires sélectionnés seront émis par des entités du secteur public ou du secteur privé selon les opportunités de marché et sans contrainte de notation.

Les titres spéculatifs, c'est à dire de notation inférieure à A-3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon Standard & Poor's par exemple ou jugée équivalente par la société de gestion, ou non notés, pourront néanmoins représenter jusqu'à 30% de l'actif net;

- dans la limite de 10% de son actif net, le fonds peut recourir à des parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'Investissement à Vocation Générale, y compris des ETF.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds peut recourir dans la limite de 50% de son actif net, à des instruments dérivés cotés à titre de couverture et/ou d'exposition sur le marché des actions, de taux et de change, sans jamais rechercher de surexposition.

Le fonds pourra également recourir à des dépôts et des emprunts d'espèces.

Information Benchmark : L'OPCVM est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori à titre de comparaison des performances. Le gérant pourra ou non investir dans des titres composant l'indicateur de référence à sa libre discrétion et sans contrainte particulière.

DNCA EVOLUTIF 31/12/2022 2

COMMENTAIRE DE GESTION

Point sur l'année 2022 écoulée

L'année 2022 s'achève avec des baisses marquées sur les marchés actions et obligataires mondiaux

notamment sous l'impulsion d'un des plus rapides resserrement monétaire de l'histoire de la part des centrales mondiales contraintes de combattre vigoureusement l'inflation au risque de plonger les économies développées en récession. L'inflation américaine a notamment atteint son pic en 2022 à

+9.1% avec une réponse historique de la FED (+425 bps de hausse de taux).

Ainsi, le MSCI World a enregistré une baisse de -20% soit sa pire année depuis 1974, le Nasdaq -32%

le S&P500 en baisse de-19%. En Europe, le Stoxx600 est en baisse de -12.90%. Coté obligataire, le 10 ans US a baissé de -16% soit la pire performance de l'histoire et l'indice Bloomberg Global Aggregate

(Emprunts d'Etats & Crédit Investment Grade) finit à -16.25%.

Du fait de la baisse conjointe des deux classes d'actifs, les fonds diversifiés style 60/40 (investissant à

la fois sur les actions et les obligations) ont enregistré leur deuxième pire baisse de leur histoire depuis

1932.

Dans ce contexte, DNCA Evolutif a souffert d'un positionnement actions trop élevé (57% en moyenne

sur l'année) et d'une exposition importante (de l'ordre de 35% du fonds) aux valeurs de croissance dont les valorisations ont fortement été impactées par la hausse des taux (MSCI Europe Growth en

baisse de -18.86% contre -4.73% pour le MSCI Europe Value).

La poche obligataire (20% exposition en moyenne) a également été un détracteur de performance

malgré une sensibilité faible sur l'année.

En 2022, le fonds DNCA Evolutif affiche une performance de :

- Part C EUR : -15,95%

- Part N EUR: -15,03%

contre -8,59% pour son indice de référence composite 40% Eurostoxx 50 NR + 10% MSCI AC World +

35% FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years + 15% €STR¹ calculé dividendes et coupons réinvestis.

¹ L'indice de référence composite du fonds a été modifié en juillet 2022 (anciennement 60% Eurostoxx 50 NR +

30% FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years + 10% €STR)

DNCA EVOLUTIF 31/12/2022

3

Les performances passées ne présagent en rien les performances futures.

Au sein du portefeuille actions, ASML Holding, DSV, Nike, Accenture et IMCD réalisent les pires performances. A l'inverse, Novo Nordisk, Shell, Deutsche Telekom, Sanofi et Thales sont les principaux contributeurs positifs.

Du côté de l'allocation en OPC, DNCA Invest - Flex inflation réalise la seule contribution positive.

Inversement, Ixios Energy Metals ainsi que les compartiments de la SICAV DNCA INVEST, SUSTAINABLE CHINA EQUITY et SRI NORDEN EUROPE sont les principaux détracteurs.

Au sein du portefeuille obligataire : *Orano 2026, Arval 2026 et IAG 2022* réalisent les meilleures performances face à *IAG 28, Unify 26 et Faurecia 28* qui sont les principaux détracteurs.

Principales introductions:

STMicroelectronics, Stellantis, Deutsche Boerse

Principales sorties:

Nike, DSM, IMCD, MIPS, Zoetis, Nvidia, Alphabet, Accenture, FANUC, Shimano, CINT, MUSTI, Apple, ROCHE, SIKA.

En fin de période, le niveau des liquidités s'établit à 0,96% du portefeuille et l'actif net s'établit à 268 millions d'euros.

Mouvements dans le portefeuille titres en cours de période

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant)
Acquisitions	508 328 166,13
Cessions	521 509 254,66

Intégration de critères extra-financiers

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquière une compréhension des enjeux de long terme et cela offre un cadre pour anticiper d'une part les risques

externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, rupture technologique, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, d'identifier des relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir les connaissances fondamentales des entreprises afin de sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance "ESG" et à l'outil interne "ABA"². Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et aux sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc.

Dans ce cadre, le fonds pratique une gestion ISR en ligne avec les contraintes du Label français ISR ainsi que de l'ensemble des exigences de la règlementation européenne en fonction de la classification du fonds.

Au regard des nombreuses contraintes imposées, l'ensemble des détails liés à la règlementation SFDR/Taxonomie est disponible dans l'annexe précontractuelle du prospectus et dans le reporting contractuel joint au présent rapport.

Notations ESG basées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre dimensions : la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont réalisées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La note de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.



RESPONSABILITÉ ACTIONNARIALE

- Respect des actionnaires Minoritaires
- ·Indépendance du Conseil et des comités
- ·Risques comptables
- ·Qualité du management
- ·Rémunération du CEO
- ·Oualité de la communication financière



RESPONSABILITÉ **ENVIRONNEMENTALE**

- ·Management Environnemental
- ·Régulation et certification
- ·Politique climat et efficacité énergétique
- ·Impact biodiversité et externalités



RESPONSABILITÉ SOCIALE

- ·Culture d'entreprise et gestion RH
- ·Climat social et conditions de travail
- ·Santé et sécurité
- · Attractivité et
- Recrutement
- ·Formation et gestion des Carrières
- ·Promotion de la diversité



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

- ·Qualité, sécurité et traçabilité produits
- ·Gestion de la supply chain
- ·Respect des communautés
- locales et droits humains
- Capacité d'innovation ·Satisfaction client
- ·Protection des données personnelles
- ·Corruption et éthiques des Affaires
- ·Cohérence fiscale

DNCA EVOLUTIF 31/12/2022 5

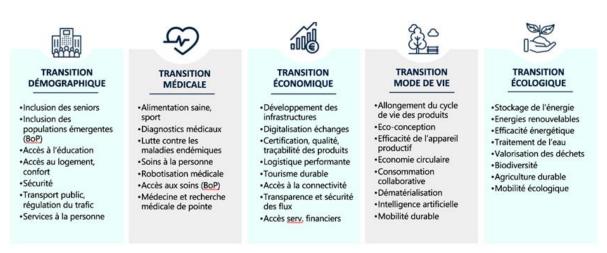
² « ABA », Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Le processus d'investissement du fonds est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les sociétés ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, produits et services. L'objectif est d'identifier si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel (s) domaine (s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Cependant, à plus long terme, nous souhaitons évoluer vers d'autres critères comme le résultat net, les dépenses de recherche et développement ou encore les investissements industriels.

Le fonds a une contrainte concernant l'exposition de transition durable dans le processus d'investissement. Le fonds doit investir en partie dans des sociétés qui ont une exposition aux activités suivantes :



Les perspectives pour 2023

En attendant d'avoir des signes plus tangibles sur l'ampleur du ralentissement économique et de l'inflation, nous avons positionné le fonds avec un taux d'investissement actions à hauteur de 60% avec un biais de style équilibré entre les valeurs de croissance dont les valorisations se sont fortement détendues et les valeurs cycliques / « value » qui offrent un couple rendement-risque attractif si, comme nous l'anticipons, les économies évitent une récession marquée en 2023.

La poche obligataire (38% du fonds) devrait également être un contributeur positif à la performance au vu de ses caractéristiques attractives (4,68% de rendement actuariel pour une duration courte de 2.8).

Celle-ci est principalement composée d'emprunts d'Etats courts (19%) américains et Italiens, d'obligations indexées sur l'inflation (3%) et d'obligations d'entreprises européennes avec une notation « Investment Grade » (16%).

En 2023, il faudra donc conserver une allocation actions majoritaire, mais savoir la diversifier entre les styles, en équilibrant les facteurs « value », cyclicité, et croissance

Loi Energie-Climat Rapport article 29

Conformément à 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173-VI de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), la Société de gestion met à disposition des investisseurs au sein du document « *Rapport 2022 Article 29 de la loi énergie climat* » les informations relatives :

- à leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;
- aux moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi qu'une stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Ce reporting est publié une fois par an et est disponible sur le site internet de la Société de Gestion www.dnca-investments.com dans la rubrique « Nos Expertises / Investissement Socialement Responsable ».

Informations complémentaires relatives aux règlements SFDR et Taxonomie :

Le Fonds promeut des critères environnementaux ou sociaux (ES) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Il n'a pas pour objectif un investissement durable au sens de l'article 2(17) du Règlement SFDR, cependant il prévoit une proportion minimale d'investissements durables de 20%.

Dans le cadre de l'application de la politique de gestion des incidences négatives de la société de gestion, le fonds prend également en compte les principales incidences négatives (principal adverse impacts « PAI ») sur les facteurs de durabilité en appliquant notamment sa politique d'investisseur responsable, sa politique de gestion des incidences négatives, sa politique d'exclusions sectorielles (armes controversées, charbon et hydrocarbures non conventionnels), ainsi que la Trajectoire Climat de DNCA Finance. Ces dernières dont détaillées dans la rubrique ISR sur le site internet de la société de gestion (www.dnca-investments.com).

Plus d'informations concernant la promotion des critères et la durabilité dans l'annexe ci jointe « annexe durabilité ».

Le Fonds peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental éligibles selon le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement « Taxonomie » (notamment les énergies renouvelables, la rénovation de bâtiments, les transports à faible émission de carbone, la production et la distribution d'eau, l'assainissement, la gestion des déchets et la dépollution, etc.).

A la date du prospectus, la société de gestion s'attend à ce que la proportion des investissements du fonds dans des activités respectueuses de l'environnement et alignées sur la taxonomie (y compris les activités habilitantes et transitoires) s'élève à 0%.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds est sujet à des risques en matière de durabilité, en ce compris les risques inhérents à l'ESG (en ce compris tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), comme un événement ou une situation environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. De plus amples informations sur la gestion des risques en matière de durabilité sont détaillées dans la politique disponible sur le site internet de la Société de gestion. L'utilisation de la note « Responsabilité d'Entreprise » (outil d'évaluation propriétaire) dans le processus d'investissement vise à réduire l'exposition du portefeuille au risque de durabilité.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Annexe 4 RTS SFDR / Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8

Par investissement durable, on antend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne

gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règiement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'étabilt pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit : DNCA Evolutif

Identifiant d'entité juridique : 9695001VDWFB4GYXSH40

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?		
☑ Non		
omouvait des caractéristiques ironnementales et sociales (E/S) et, i qu'il n'ait pas eu d'objectif vestissement durable, il présentait une portion de 20% d'investissements ables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE ayant un objectif social promouvait des caractéristiques E/S, ais n'a pas réalisé d'investissements urables		



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a promu des caractéristiques de gouvernance, environnementale, sociale et sociétale.

L'équipe de gestion du fonds s'est appuyée sur un outil propriétaire intégrant les informations sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le fonds a principalement pris en compte les questions ESG suivantes

- Environnement: émission de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution hydrique, consommation d'eau, exploitation des terres.
- Social : rémunération excessive des dirigeants, inégalité des sexes, problème de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale.
- Notation globale de la qualité ESG.

Dans ce cadre, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement fondé sur le stock picking a tenu compte d'une notation interne de la Responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche « best in universe » (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et de sélection des titres a tenu compte d'une notation interne liée à la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays grâce à une analyse extra-financière au moyen d'un outil propriétaire avec une approche méthodologique par notation minimale.

Le fonds n'a pas eu recours à un indicateur de référence dans le but d'atteindre les caractéristiques ESG promues par le fonds

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractèristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes. Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité utilisés par le fonds pour les émetteurs privés étaient :

- La notation Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil propriétaire ABA (Above and Beyond Analysis): le principal indicateur de durabilité utilisé par le fonds est la notation ABA de la Responsabilité d'Entreprise, divisée en quatre piliers: la responsabilité actionnariale, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable: la société de gestion complète son analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est appuyée sur cinq piliers: la transition démographique, la transition dans la santé, la transition économique, la transition des modes de vie et transition écologique.
- Exposition aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque société la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- . Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO2/M\$ investi) du portefeuille du fonds.
- Intensité carbone : (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille du fonds.
- La proportion du portefeuille du fonds investi dans la liste des « worst offenders » tenue par la société
 de gestion; cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la
 responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les
 membres de l'équipe ISR, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés au 30/12/2022		
Indicateurs de durabilité Performance des indicateurs de durabilité		
Note Responsabilité ABA	5,45	
Exposition à la transition vers une économie durable	25,06%	
% Exposition aux ODD	25,06%	
Empreinte carbone	166,08	
Intensité carbone	190,17	
% dans la liste des « worst offenders »	0%	

Pour les émetteurs publics, les indicateurs de durabilité utilisés étaient les suivants :

- L'outil propriétaire ABA (Above and Beyond Analysis): un modèle dédié à la notation des émetteurs publics basé sur 4 piliers: la gouvernance, l'environnement, le social et le sociétal.
- Le profil « Climat » : la société de gestion complète cette analyse par une appréciation profil « Climat » basé sur le mix énergétique et son évolution, l'intensité carbone et le stock de ressources.
- Données « carbone » : empreinte carbone (tonne de CO2/M\$ investi) du portefeuille du fonds.
- Intensité carbone : (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille du fonds.

 La proportion du portefeuille dans les normes internationales offensives sur la base de plusieurs critères tels que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

Perform	nance des indicat	eurs de durabilité pour les émetteurs publics au 30/12/2022
Indicateurs de durabilité		Performance des indicateurs de durabilité
Notation ABA publique		4,45
	Bio & déchets	5,71%
	Charbon	9,71%
	Pétrole brut & GNL	35,85%
Profil « Climat » / Mix	Géothermie	0,99%
Energétique	Hydraulique	1,48%
	Gaz naturel	34,76%
	Nucléaire	8,48%
	Tourbe	0,00%
	Renouvelable	3,02%
Empreinte carbone		Les données relatives à l'empreinte carbone et à l'intensité carbone seront accessibles via les rapports clients, puisque ces informations seront incluses dans tous les rapports publiés mensuellement.
Intensité carbone		40,16
% dans les normes internationales offensives		72,08%

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Non applicable

 Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?

Les objectifs des investissements durables du fonds étaient les contributions des émetteurs en portefeuille aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Les conditions d'éligibilité sur ce point sont les suivantes :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la

les actes de corruption.

- Minimum 5% du chiffre d'affaires contribuant aux ODD et à une activité durable, selon la classification interne durable des activités de transitions durables (transition démographique et/ou transition dans la santé et/ou transition économique et/ou transition des modes de vie et/ou transition écologique).
- Notation minimale de la Responsabilité d'Entreprise de 2 sur 10 (tenant compte des controverses et des principales incidences négatives (PAI) combiné à la politique d'exclusion, intégration du principe consistant à ne pas causer de préjudice important sur tout objectif environnemental ou social.
- La notation minimum de 2 sur 10 sur la gouvernance (pratiques de la gouvernance d'entreprise).

La notation minimale de 2 sur 10 (Responsabilité d'Entreprise issue de l'outil ABA) est donc cohérente avec l'objectif de ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux et environnementaux.

 Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les incidences négatives de l'activité des émetteurs sur les objectifs environnementaux et sociaux ont été directement intégrées à la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA (intégrant les principales incidences négatives pouvant entrainer une dégradation de la notation ABA en dessous du minimum). En plus de l'intégration des principales incidences négatives dans la notation de la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA, DNCA Finance avait mis en place une politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité et une trajectoire climat.

Dans ce contexte, la société de gestion a mis en place une politique d'exclusion :

- Charbon thermique et hydrocarbures non conventionnels
- Armements controversés
- Non-respect du pacte mondial des Nations Unies: émetteurs en anomalies sévères avec les principes du pacte mondiale des Nations Unies et intégrés dans la liste des « worst offenders » tenue par la société de gestion et exclus de tous les portefeuilles de la société de gestion.

Au 30 décembre 2022, aucune violation n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

L'utilisation des 14 PAI (Principal Adverse Impacts ou Principales Incidences Négatives) obligatoires et des 3 PAI facultatifs a contribué à l'établissement d'une note de responsabilité d'entreprise. Une note minimale de 2 sur 10 est conforme à l'approche DNSH (Ne pas causer de préjudice important aux objectifs sociaux ou environnementaux) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Armes controversées).

 Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les émetteurs ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations ont été défavorablement notés pour la Responsabilité d'Entreprise dans l'outil ABA. Les émetteurs avec des controverses ou en anomalies sévères avec les principes du Pacte Mondial (exemple : droits de l'homme, lutte contre la corruption, etc.) ont été exclus du portefeuille via la liste « Worst Offenders » après analyse interne.

L'approche interne déclinée ci-dessous a permis à la société de gestion de définir une liste d'entreprises identifiées en infraction des normes OCDE et Droits Humains et qualifiées en « infraction sévère » par le comité Suivi Investissement Durable. Dès lors ces entreprises ont été intégrées dans une liste d'exclusion « Worst Offender », interdites à l'investissement

Pour réaliser l'analyse, la Société de gestion a utilisé les données de fournisseurs de données externes pour :

- 1. Extraire les sociétés avec des alertes « Norms based ».
- 2. Filtrer les sociétés non pertinentes,
- 3. Analyser qualitativement les infractions un sein du comité Suivi Investissement Durable,
- 4. Inclure les sociétés qualifiées en « infraction sévère » dans la liste « Worst Offender ».

Les investissements durables ont donc été conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'Union Européenne établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le fonds a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

Les principales incidences négatives ont fait partie de la notation Responsabilité d'Entreprise,

La société de gestion a mis en place une politique de de gestion des incidences négatives en matière de durabilité
mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer et réduire les contributions
au changement climatique (émissions de CO2, intensité de CO2, températures implicites), dans le contexte des
objectifs de Trajectoire Climat de DNCA Finance.

Pour les émetteurs publics, le fonds a tenu compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principales incidences négatives a été intégrée à la notation pays,
- La société de gestion a mis en place une politique de la gestion des incidences négatives en matière de durabilité
 mesurant les principales incidences négatives. La politique vise d'abord à monitorer les contributions au
 changement climatique (émission de CO2, intensité carbone, températures implicites) et les problématiques
 sociales (pays soumis à des violations des droits sociales, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption
 (score moyen de corruption).

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence.

Quelles ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements du portefeuille, au 30 décembre 2022 :

	Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs sous gestion	Pays
U	Inited States Treasury Note/Bond	Gouvernemental	16,1%	États-Unis d'Amérique
	Shell PLC	Energie	5,1%	Pays-Bas
_	Christian Dior SE	Produits et services de consommation	4,2%	France
	Air Liquide SA	Produits chimiques	4,1%	France
_	Italy Buoni Poliennali Del Tesoro	Gouvernemental	4,1%	Italie
	BNP Paribas SA	Banques	3,7%	France
	Cie de Saint-Gobain	Construction et Matériaux	3,7%	France
	Deutsche Telekom AG	Télécommunications	3,1%	Allemagne
	Capgemini SE	Technologie	2,9%	France
	Novo Nordisk A/S	Soins de santé	2,7%	Danemark



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Au 30 décembre 2022, le fonds a investi 98,97% de son actif net dans des actifs ayant des caractéristiques environnementales et sociales. 43,22% de ces investissements étaient considérés comme des investissements durables. La partie restante du portefeuille d'investissement du Fonds (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, détenus à des fins de couverture et/ou de gestion efficace du portefeuille, ainsi que de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts à des fins

de liquidité.

• Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/5 inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.
- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteurs	% d'actifs
Automobiles et Pièces	7,53%
Banques	8,29%
Ressources de base	1,08%
Produits chimiques	4,74%
Construction et Matériaux	3,88%
Produits et Services de Consommation	6,58%
Energie	6,85%
Services Financiers	3,14%
Alimentation, Boissons et Tabac	3,45%
Gouvernemental	22,34%
Soins de Santé	3,91%
Biens et Services Industriels	8,11%
Assurance	0,29%
Médias	0,11%
Commerce de Détail	0,46%
Technologie	10,16%
Télécommunications	3,71%
Voyages et Loisirs	1,75%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz flossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles compilètes en matière de séveté nucléaire de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif

Les activités transitaires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurse performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

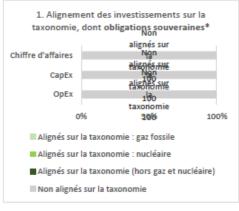
Les données disponibles à ce jour, provenant des entreprises, ne sont pas encore complètes, exhaustives et fiables. DNCA Finance publiera les investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE dès que ces données seront disponibles avec le niveau de qualité approprié.

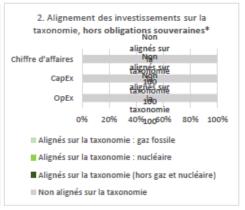
•	Le produit financier a-t-ii investi dans des activites liées au gaz fossile et/ou à l'energie nucleaire
confo	rmes à la taxonomie de l'UE¹ ?
	Oui:
	Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire
☐ Non

Non applicable

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- Du chiffre d'affaires pour refiéter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi :
- Des dépenses d'investissement (Capex) pour montrer les par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

(%)

Le symbole

représente des investissements durables

ayant un objectif

environnemental qui ne

tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable

 Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE était de 27.77%



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social était de 15,45%.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "#2 Autres", quelle était leur finalité et existait-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds pouvait investir dans des dérivés, dépôts, liquidités et fonds monétaires. Ces instruments inclus dans la catégorie « #2 Autres » n'avaient pas pour finalité d'apporter des garanties environnementales ou sociales minimales. Ces instruments pouvaient être utilisés par la société de gestion pour gérer la liquidité du fonds ou pour réduire tout risque spécifique (exemple : le risque de change).

Il n'existait pas de garanties environnementales ou sociales minimales en liens avec ces catégories d'actifs.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

De façon synthétique, le processus d'investissement se décomposait en 3 étapes successives :

- La sélection de l'univers par une double approche financière et extra-financière, en particulier en excluant les valeurs présentant un profil à risque en matière de responsabilité d'entreprise (note inférieure à 2/10 dans le modèle propriétaire ESG) ou exposées à des controverses majeures;
- Construction du portefeuille selon une approche macro-économique;
- L'analyse fondamentale en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des titres sélectionnés.

La notation ABA est un outil propriétaire d'analyse et de notation de la Responsabilité d'Entreprise qui permet d'anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.

La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 axes d'analyse extra-financiers reprenant les critères ESG :

- La responsabilité actionnariale (incluant notamment les risques comptables, la qualité de Conseil, la qualité du management, etc.)
- La responsabilité sociale (incluant notamment les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.)
- La responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respects des communautés locales ou encore le respect des données personnelles)
- La responsabilité environnementale (notamment la politique de gestion environnementale, la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité, etc.).

Cette analyse interne, combinée à une recherche qualitative et quantitative, conduit à une notation sur 10.

En outre, DNCA Finance a mis en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou qui ont une politique et des actions défavorables en ce qui concerne le changement climatique. Le rapport d'engagement de DNCA peut être consulté <u>ici</u>.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

- Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif parmi les émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans la continuité du dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives.
- Mettre en place un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, suivre la démarche d'engagement et en mesurer les résultats
- 3. Intégrer les résultats des actions d'engagement aux décisions d'investissement

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs enjeux ESG, via un dialogue récurrent. Le processus d'engagement réactif de DNCA Finance est un processus d'escalade qui repose sur le dispositif d'alertes mis en place dans le cadre de la gestion des risques en matière de durabilité et des incidences négatives. Les actions d'engagement peuvent inclure la demande d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestissement (« worst offenders »). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives d'actions coordonnées et/ou collaboratives afin de promouvoir de meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transverses, concernant certains émetteurs, des enjeux ESG susceptibles de générer des risques en matière de durabilité et/ou des incidences négatives en matière de durabilité, et le respect des principes de la Task force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et la Task-force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion du fonds (notation ABA, gestion des exclusions, gestion des risques en matière de durabilité, gestion des incidences négatives, etc.) sont inclus dans le plan de contrôle interne de la société de gestion, et à ce titre font l'objet d'un contrôle effectif de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second niveau (Contrôle Interne et Conformité).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

• En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

 Quelle a été la performance du produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2022

DNCA EVOLUTIF

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

S'agissant d'un FCP, aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion ; une information sur les modalités de fonctionnement du FCP est faite aux porteurs, selon les cas, soit individuellement, soit par voie de presse, soit par le bais des documents périodiques ou par tout autre moyen conformément à l'Instruction de l'AMF (en l'occurrence cette information est disponible sur le site internet de la société http://www.dncainvestments.com).

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sont sélectionnés par la société de gestion. La politique de sélection des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de la société : http://www.dnca-investments.com

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

La politique de rémunération mise en oeuvre par DNCA Finance et succursales prend en compte les dispositions issues de la Directive UCITS V et de la Directive AIFM ainsi que les dispositions communes rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion en matière de politiques de rémunération.

Elle s'applique à l'ensemble des entités du groupe DNCA Finance sauf dispositions locales. Elle a pour objet de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du Comité de Surveillance, de la Direction ni de tout autre membre du personnel de DNCA Finance et de ses succursales à une prise de risque excessive.

Elle est également définie de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

La politique de rémunération repose sur l'évaluation des compétences et de critères de performance annuels et pluriannuels, quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de DNCA Finance.

Des informations sur la politique de rémunération de DNCA Finance peuvent être obtenues gratuitement sur le site internet www.dnca-investments.com ou sur simple demande au siège de la société de gestion.

Le montant total des rémunérations attribuées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 51,5 millions d'euros.

Ce montant se décompose comme suit :

- montant total des rémunérations fixes : 14,5 millions d'euros ;
- montant total des rémunérations variables : 37 millions d'euros :

dont montant des rémunérations variables différées du personnel identifié : 16,5 millions d'euros ; dont montant des rémunérations variables non différées du personnel identifié et des autres typologies de personnel : 20,5 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires d'une rémunération variable au titre de 2022 a été de 166.

Evènements intervenus au cours de la période

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Changement d'indice : de l'EONIA à l'€STR

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Intégration des informations relative au règlement 2020/852/UE (Taxonomie)

01/01/2022 Caractéristiques de gestion : Adaptation du risque de durabilité sur tous

01/02/2022 Caractéristiques de gestion : Modification de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement afin d'inclure une approche extra-financière. Ce fonds relèvera de l'article 8 du règlement SFDR

01/07/2022 Caractéristiques de gestion : Changement d'indicateur de référence

01/07/2022 Caractéristiques parts (hors frais) : Ajout d'un paragraphe relatif aux Règlements UE N° 833/2014 et 398/2022. La souscription des parts de ce fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre

01/07/2022 Frais : Diminution des commissions de mouvement sur les actions perçues par la société de gestion

19/10/2022 Fusion/absorption: DNCA FINANCE procèdera à la fusion-absorption de son fonds ERES & DNCA EVOLUTIF (CACEIS) par son fonds maitre DNCA EVOLUTIF

20/10/2022 Fusion/absorption: Le fonds absorbe ERES & DNCA EVOLUTIF (CACEIS)



DNCA EVOLUTIF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2022



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 décembre 2022

DNCA EVOLUTIF

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion DNCA FINANCE 19, place Vendome 75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement DNCA EVOLUTIF relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit **Amaury Couplez**

2023.04.18 15:51:47 +0200

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	265 538 441,38	348 069 111,42
Actions et valeurs assimilées	147 861 323,91	238 634 873,29
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	147 861 323,91	238 634 873,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	50 646 828,01	62 575 176,49
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	50 646 828,01	62 575 176,49
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	59 903 804,06	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	59 903 804,06	0,00
Titres de créances négociables	59 903 804,06	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	6 944 454,08	36 133 150,61
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	6 944 454,08	36 133 150,61
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	182 031,32	10 725 911,03
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	182 031,32	10 725 911,03
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	44 271,80	147 594,79
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	44 271,80	147 594,79
Comptes financiers	3 438 615,72	18 576 647,14
Liquidités	3 438 615,72	18 576 647,14
Total de l'actif	269 021 328,90	366 793 353,35

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	274 382 054,88	344 159 157,44
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-3 886 622,16	25 559 550,37
Résultat de l'exercice (a, b)	-2 371 054,48	-4 406 650,13
Total des capitaux propres	268 124 378,24	365 312 057,68
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	182 031,43	542 476,23
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	182 031,43	542 476,23
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	182 031,43	542 476,23
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	714 919,23	938 819,44
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	714 919,23	938 819,44
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	269 021 328,90	366 793 353,35

⁽a) Y compris comptes de régularisations(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
ECXXH2F00002 EURUSD-CME 0322	0,00	42 561 588,79
ECXXH3F00002 EURUSD-CME 0323	13 679 698,44	0,00
Total Devise	13 679 698,44	42 561 588,79
Options		
Actions et assimilés		
CGNXG2C00002 CGNX/0222/CALL/85. COGNEX CORP	0,00	1 406 072,3
MC1XG2C00002 MC1/0222/CALL/740. LVMH	0,00	4 705 071,3
Total Actions et assimilés	0,00	6 111 143,6
Indices		
OESXH2P00004 OESX/0322/PUT /4,150 OPTION ESTOXX	0,00	44 301 279,7
ONQXH2P00001 ONQ/0322/PUT /15,800 E MINI Nasdaq 100	0,00	25 607 893,1
Total Indices	0,00	69 909 172,8
Total Options	0,00	76 020 316,5
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	13 679 698,00	118 581 905,3
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,0
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,0
Total Opérations de couverture	13 679 698,00	76 020 316,5
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
Actions et assimilés		
CGNXG2C00001 CGNX/0222/CALL/75. COGNEX CORP	0,00	3 995 536,3
DTEXZ2C00001 DTE/1222/CALL/17.5 DEUTSCHE TELEKOM	0,00	3 130 415,0
IBEEM2C00001 IBEE/0622/CALL/11. IBERDROLA SA	0,00	2 061 821,2
IBEEU2C00001 IBEE/0922/CALL/11. IBERDROLA SA	0,00	7 518 047,8
TOTBM2C00001 TOTB/0622/CALL/44. TOTAL	0,00	5 677 444,7
XLFOH2C00001 XLFO/0322/CALL/41. FINANCIAL SECTOR SPD	0,00	8 589 741,3
Total Actions et assimilés	0,00	30 973 006,5
Indices	,,,,	
OESBM2C00003 OESB/0622/CALL/105. OPTION E-STX BANK	0,00	18 727 438,9
OESXH2C00009 OES/0322/CALL/4,800. E MINI S&P 500	0,00	18 653 939,8
Total Indices	0,00	37 381 378,7
Total Options	0,00	68 354 385,2
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	13 679 698,44	68 354 385,2
Engagements de gré à gré	15 077 070,777	00 334 303,2
	0,00	0,0
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,0
Autres engagements	1	

	30/12/2022	31/12/2021
Total Autres opérations	13 679 698,44	68 354 385,29

DNCA EVOLUTIF 31/12/2022 16

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 639 634,91	3 366 757,86
Produits sur obligations et valeurs assimilées	956 821,24	678 434,83
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	4 596 456,15	4 045 192,69
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	22 738,61	47 570,93
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	22 738,61	47 570,93
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 573 717,54	3 997 621,76
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	7 097 962,45	8 619 159,94
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-2 524 244,91	-4 621 538,18
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	153 190,43	214 888,05
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-2 371 054,48	-4 406 650,13

DNCA EVOLUTIF 31/12/2022 17

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part N:

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
С	FR0007050190	2,39 % TTC, taux maximum	Actif net
N	FR0013294261	1,3 % TTC, taux maximum	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
С	FR0007050190	Néant
N	FR0013294261	Néant

Commission de surperformance

Part FR0007050190 C

Néant

Part FR0013294261 N

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

	Clé de répartition (en %)			
Commissions de mouvement	SDG	Dépositaire	Autres prestataires	
Société de gestion :				
Actions, 0,20% TTC				
Dépositaire :				
Actions, obligations convertibles, bons de souscription				
: Euroclear : 0,025 % TTC max min 20 € Autres pays				
0,025 % TTC max min 40€				
Obligations répondues en net :				
Forfait France : 20€ TTC				
Forfait Etranger : 40€ TTC				
Marché à terme				
Eurex/Monep:				
Options 0,40% TTC Max, minimum 7€				
Futures 2€/lot TTC max				
OPC : forfait 180€ TTC maximum				
Prélèvement sur chaque transaction				

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
- à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
- la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
- exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN:

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN:
- a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :
- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.
- b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options:

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps):

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sousjacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sousjacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- · Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	365 312 057,68	371 977 919,71
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	13 126 778,98	16 935 546,38
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-53 658 082,83	-69 870 537,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	28 932 427,81	55 638 727,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-34 337 769,64	-8 238 613,10
Plus-values réalisées sur contrats financiers	61 405 449,61	52 604 157,71
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-54 136 349,93	-66 424 652,27
Frais de transaction	-5 035 380,80	-6 296 059,54
Différences de change	-222 044,37	194 724,90
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-50 641 226,55	22 973 264,16
Différence d'estimation exercice N	7 325 543,44	57 966 769,99
Différence d'estimation exercice N-1	57 966 769,99	34 993 505,83
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-96 627,12	439 117,64
Différence d'estimation exercice N	182 031,32	278 658,44
Différence d'estimation exercice N-1	278 658,44	-160 459,20
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 524 244,91	-4 621 538,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-609,69*	0,00
Actif net en fin d'exercice	268 124 378,24	365 312 057,68

^{*} Prime fusion ERES

INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE D'INSTRUMENT

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	44 269 371,77	16,51
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	776 907,84	0,29
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	4 702 461,17	1,75
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	898 087,23	0,33
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	50 646 828,01	18,89
Titres de créances		
Bons du Trésor	59 903 804,06	22,34
TOTAL Titres de créances	59 903 804,06	22,34
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Devise	13 679 698,44	5,10
TOTAL Autres opérations	13 679 698,44	5,10

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	48 971 832,94	18,26	0,00	0,00	1 674 995,07	0,62	0,00	0,00
Titres de créances	50 927 623,96	18,99	0,00	0,00	8 976 180,10	3,35	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	3 438 615,72	1,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	304 981,73	0,11	19 649 850,17	7,33	19 012 453,47	7,09	11 679 542,64	4,36
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	43 180 868,75	16,10	12 921 535,17	4,82	3 801 400,14	1,42
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 438 615,72	1,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s) Devise(s)	%
	USD	USD	DKK	DKK	CHF	CHF		
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	11 852 399,87	4,42	7 234 151,08	2,70	6 834 323,58	2,55	3 259 290,63	1,22
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	43 180 868,75	16,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	182 031,32	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	506 599,50	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	182 031,43	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	13 679 698,44	5,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			6 944 454,08
	LU0284393773	DNCA BE.EU.BD IC4D	3 153 780,00
	LU1490784953	DNCA IN.SR.N.E.I4D	3 790 674,08
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			6 944 454,08

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire	
Total acomptes			0	0	0	0	

	Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant	Montant		
	Date	rarı	total	unitaire		
Total acomptes			0	0		

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-2 371 054,48	-4 406 650,13
Total	-2 371 054,48	-4 406 650,13

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-2 386 939,31	-4 387 203,74
Total	-2 386 939,31	-4 387 203,74
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
L1 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	15 884,83	-19 446,39
Total	15 884,83	-19 446,39
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00
	, i	Ź

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférer aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus e	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021	
Sommes restant à affecter			
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 886 622,16	25 559 550,37	
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00	
Total	-3 886 622,16	25 559 550,37	

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nette	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 781 150,13	24 898 188,77
Total	-3 781 150,13	24 898 188,77
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
L1 PART CAPI N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-105 472,03	661 361,60
Total	-105 472,03	661 361,60
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date		Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes
31/12/2018	C1	PART CAPI C	552 662 941,38	5 200 535,6122	106,27	0,00	0,00	0,00	-3,06
31/12/2018	L1	PART CAPI N	13 717 788,84	127 591,2802	107,51	0,00	0,00	0,00	-1,78
31/12/2019	C1	PART CAPI C	435 172 763,93	3 663 756,0642	118,77	0,00	0,00	0,00	-4,70
31/12/2019	L1	PART CAPI N	11 400 225,57	93 839,8294	121,48	0,00	0,00	0,00	-3,49
31/12/2020	C1	PART CAPI C	362 206 495,43	3 011 418,1301	120,27	0,00	0,00	0,00	0,08
31/12/2020	L1	PART CAPI N	9 771 424,28	78 567,7276	124,36	0,00	0,00	0,00	1,39
31/12/2021	C1	PART CAPI C	355 803 086,68	2 606 393,9528	136,51	0,00	0,00	0,00	7,86
31/12/2021	L1	PART CAPI N	9 508 971,00	66 634,7599	142,70	0,00	0,00	0,00	9,63
30/12/2022	C1	PART CAPI C	260 906 017,50	2 273 983,3920	114,73	0,00	0,00	0,00	-2,71
30/12/2022	L1	PART CAPI N	7 218 360,74	59 532,0223	121,25	0,00	0,00	0,00	-1,50

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	107 867,137200	13 054 251,02
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-440 277,698000	-52 685 529,89
Solde net des Souscriptions / Rachats	-332 410,560800	-39 631 278,87
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 273 983,392000	

	En quantité	En montant
L1 PART CAPI N		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	544,913300	72 527,96
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-7 647,650900	-972 552,94
Solde net des Souscriptions / Rachats	-7 102,737600	-900 024,98
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	59 532,022300	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	5,87
Montant des commissions de souscription perçues	5,87
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	5,87
Montant des commissions de souscription rétrocédées	5,87
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
L1 PART CAPI N	
Markark land and in the constitution of the co	0.00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0007050190 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,39
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	6 995 789,80
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013294261 L1 PART CAPI N	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	102 172,65
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Créances	Coupons et dividendes	5 250,00
Créances	SRD et réglements différés	39 021,80
Total des créances		44 271,80
Dettes	SRD et réglements différés	89 145,84
Dettes	Frais de gestion	533 690,04
Dettes	Autres dettes et créances	92 083,35
Total des dettes		714 919,23
Total dettes et créances		-670 647,43

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	265 356 410,06	98,97
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	147 861 323,91	55,15
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	50 646 828,01	18,89
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	59 903 804,06	22,34
TITRES OPC	6 944 454,08	2,59
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	44 271,80	0,02
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-714 919,23	-0,27
CONTRATS FINANCIERS	-0,11	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	-0,11	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	3 438 615,72	1,28
DISPONIBILITES	3 438 615,72	1,28
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	268 124 378,24	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Act
ΓΟΤΑL Actions & valeurs assimilées					147 861 323,91	55,
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché r	égl. ou assimilé	5			147 861 323,91	55,
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl.	. ou ass.(sauf W	/arrants et Bons de S	ous.)		147 861 323,91	55,
TOTAL SUISSE					6 834 323,58	2,
CH0038863350 NESTLE NOM.		CHF	62 992		6 834 323,58	2,
TOTAL ALLEMAGNE					18 596 665,21	6,
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM		EUR	443 195		8 260 268,41	3,
DE0005810055 DEUTSCHE BOERSE		EUR	33 461		5 400 605,40	2
DE0007100000 MERCEDES-BENZ GROUP		EUR	33 031		2 028 103,40	0
DE000PAG9113 DR. ING. H.C. F. PORSCHE AKTIE		EUR	30 688		2 907 688,00	1
TOTAL DANEMARK					7 234 151,08	2
DK0060534915 NOVO NORDISK CL.B DIV.		DKK	57 348		7 234 151,08	2
TOTAL FRANCE					64 562 464,01	24
FR0000039091 ROBERTET		EUR	1 907		1 596 159,00	0
FR0000053951 AIR LIQUIDE PRIME DE FIDELITE		EUR	64 992		8 604 940,80	3
FR0000120073 AIR LIQUIDE		EUR	18 935		2 506 994,00	0
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON		EUR	4 3 1 3		2 932 408,70	1
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC		EUR	49 833		6 514 169,76	2
FR0000125007 SAINT-GOBAIN		EUR	188 129		8 588 088,85	3
FR0000125338 CAPGEMINI		EUR	50 457		7 868 769,15	2
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR		EUR	16 577		11 288 937,00	4
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A		EUR	187 603		9 989 859,75	3
FR0011726835 GAZTRANSPORT TECHNIGAZ		EUR	46 815		4 672 137,00	1
TOTAL ROYAUME UNI					16 952 045,67	6
GB0009895292 ASTRAZENECA		GBP	25 728		3 259 290,63	1
GB00BP6MXD84 SHELL		EUR	517 098		13 692 755,04	5
TOTAL PAYS-BAS					21 829 274,49	8
NL0000226223 STMICROELECTRONICS		EUR	158 064		5 215 321,68	1
NL0000235190 AIRBUS		EUR	52 527		5 831 547,54	2
NL0010273215 ASML HOLDING		EUR	13 883		6 994 255,40	2
NL0011821202 ING GROEP		EUR	332 644		3 788 149,87	1

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						11 852 399,87	4,42
US5949181045 MICROSOFT			USD	31 933		7 149 819,87	2,67
US92826C8394 VISA CL.A			USD	24 244		4 702 580,00	1,75
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						50 646 828,01	18,89
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un march	é régl. ou assi	milé				50 646 828,01	18,89
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl	. ou assimilé					44 269 371,77	16,52
TOTAL SUISSE						3 007 683,27	1,12
CH1168499791 UBS GROUP TV22-210325	21/03/2022	21/03/2025	EUR	3 100		3 007 683,27	1,12
TOTAL ALLEMAGNE						1 820 800,98	0,68
DE000A2TEDB8 THYSSENKRUPP 2,875%19-220224	22/02/2019	22/02/2024	EUR	800	2,875	809 369,31	0,30
XS2004438458 IHO VERWALTUNGS 3,625%19-0525	06/06/2019	15/05/2025	EUR	1 100 000	3,625	1 011 431,67	0,38
TOTAL ESPAGNE						1 794 658,75	0,67
XS2465792294 CELLNEX FINANCE 2,25%22-120426	12/04/2022	12/04/2026	EUR	5	2,25	469 183,63	0,17
XS2468378059 CAIXABANK TV22-130426	13/04/2022	13/04/2026	EUR	14		1 325 475,12	0,50
TOTAL FRANCE						21 948 924,23	8,19
FR0013153160 LAGARDERE 2,75%16-130423	13/04/2016	13/04/2023	EUR	3	2,75	304 981,73	0,11
FR0013414919 ORANO 3,375%19-230426	23/04/2019	23/04/2026	EUR	29	3,375	2 897 502,42	1,08
FR0014000NZ4 RENAULT 2,375%20-250526	25/11/2020	25/05/2026	EUR	12	2,375	1 100 916,33	0,41
FR001400CSG4 ARVAL SERV LEAS 4% 220926	22/09/2022	22/09/2026	EUR	34	4,00	3 422 466,08	1,29
FR001400E904 RCIB 4,125%22-011225 EMTN	01/12/2022	01/12/2025	EUR	2 900	4,125	2 889 587,41	1,08
XS1195574881 SOC.GENERAL02,625%15-270225	27/02/2015	27/02/2025	EUR	13	2,625	1 297 002,88	0,48
XS1785467751 FAURECIA 2,625%18-150625	08/03/2018	15/06/2025	EUR	3 500	2,625	3 201 108,75	1,19
XS1987729768 FNAC DARTY 2,625%19-300526	14/05/2019	30/05/2026	EUR	1 300	2,625	1 238 674,13	0,46
XS2209344543 FAURECIA 3,75%20-150628	31/07/2020	15/06/2028	EUR	3 000	3,75	2 563 755,00	0,96
XS2397781357 ILIAD 5,125%21-151026	27/10/2021	15/10/2026	EUR	1 800	5,125	1 692 205,50	0,63
XS2517103250 CIE DE ST GOBAIN 1,625% 0825	02/08/2022	10/08/2025	EUR	14	1,625	1 340 724,00	0,50
TOTAL ITALIE						6 690 009,65	2,50
XS2066703989 NEXI 1,75%19-311024	21/10/2019	31/10/2024	EUR	1 100	1,75	1 070 731,75	0,40
XS2304664167 INTESA SANPA 0,625%21-240226	22/02/2021	24/02/2026	EUR	4 148	0,625	3 696 447,02	1,38
XS2332589972 NEXI 1,625%21-300426	29/04/2021	30/04/2026	EUR	2 100	1,625	1 922 830,88	0,72
TOTAL LUXEMBOURG						895 217,92	0,33
DE000A3LBGG1 TRATON FIN LUX 4,125%22-221125	22/11/2022	22/11/2025	EUR	9	4,125	895 217,92	0,33

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS						3 636 418,63	1,36
XS1590823859 ING TV17-110428	11/04/2017	11/04/2028	EUR	12		1 220 886,25	0,46
XS2332552541 LOUIS COMPANY.1,625%21-280428	28/04/2021	28/04/2028	EUR	2 800	1,625	2 415 532,38	0,90
TOTAL SUEDE						4 475 658,34	1,67
XS1971935223 VOLVO CAR 2,125%19-020424	02/04/2019	02/04/2024	EUR	1 705	2,125	1 685 799,13	0,63
XS2182067350 SCANIA CV AB 2,25%20-030625	03/06/2020	03/06/2025	EUR	1 600	2,25	1 543 106,85	0,58
XS2240978085 VOLVO CAR 2,5%20-071027	07/10/2020	07/10/2027	EUR	1 400	2,50	1 246 752,36	0,46
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur assimilé	un marché rég	gl. ou				776 907,84	0,29
TOTAL FRANCE						776 907,84	0,29
XS0179060974 AXA TV03 PERPETUEL EMTN S.13	17/10/2003	31/12/2050	EUR	953		776 907,84	0,29
TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché ré assimilé	egl. ou					4 702 461,17	1,75
TOTAL ESPAGNE						4 702 461,17	1,75
XS2343113101 INTL CONS.AIRL. 1,125%21-28 CV	18/05/2021	18/05/2028	EUR	64	1,125	4 702 461,17	1,75
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						898 087,23	0,33
TOTAL ITALIE						898 087,23	0,33
IT0005279887 INTESA SANPAOLO TV17-260924	26/09/2017	26/09/2024	EUR	9		898 087,23	0,33
TOTAL Titres de créances						59 903 804,06	22,34
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou a	ssimilé					59 903 804,06	22,34
TOTAL Titres de créances négociables						59 903 804,06	22,34
TOTAL ESPAGNE						5 720 647,25	2,13
ES00000128S2 SPAIN TV17-301127 INDX	26/04/2017	30/11/2027	EUR	2 950	0,65	3 504 740,59	1,30
ES0000012C12 SPAIN TV18-301133 INFLATION	11/09/2018	30/11/2033	EUR	2 000	0,70	2 215 906,66	0,83
TOTAL ITALIE						11 002 288,06	4,10
IT0004644735 ITALIE 4,5%10-010326	23/09/2010	01/03/2026	EUR	3 400	4,50	3 537 884,96	1,32
IT0005274805 ITALIE 2,05%17-010827 BTP	30/06/2017	01/08/2027	EUR	4 500	2,05	4 208 870,25	1,57
IT0005415416 ITALY TV20-150526 INFLATION	25/06/2020	15/05/2026	EUR	1 500	0,65	1 670 039,37	0,62
IT0005517195 ITALIE TV22 221128 INFLATION	22/11/2022	22/11/2028	EUR	1 600	1,60	1 585 493,48	0,59
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						43 180 868,75	16,11
US912828Z526 UNITED STATES 1,375%20-0125	31/01/2020	31/01/2025	USD	489 000	1,375	43 180 868,75	16,11
TOTAL Titres d'OPC						6 944 454,08	2,59
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres	de l'UE					6 944 454,08	2,59

Désignation des valeurs	Emission	Echéance Devis	e Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL LUXEMBOURG					6 944 454,08	2,59
LU0284393773 DNCA BEY.EURO.BD OPP.I C.4DEC		EUR	21 000		3 153 780,00	1,18
LU1490784953 DNCA INV.SRI.N.E.EUR CL.I 4DEC		EUR	19 834		3 790 674,08	1,41
TOTAL Contrats financiers					-0,11	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge					-0,11	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes					-0,11	0,00
TOTAL FRANCE					-182 031,43	-0,07
MARF.USD Appels marge futures		USD	-194 973,86		-182 031,43	-0,07
TOTAL AUTRES PAYS					182 031,32	0,07
ECXXH3F00002 EURUSD-CME 0323		USD	109		182 031,32	0,07

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%							
	NET UNITAIRE	DEVISE					
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR					

Coupon de la part L1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%							
	NET UNITAIRE	DEVISE					
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR					

 $^{(*) \ \}textit{Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques}$

^(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques